

Rapport sur la situation financière (*public disclosure*)

Exercice 2022

Table des matières

1. PRÉAMBULE	5
1.1 GÉNÉRALITÉS	5
1.2 MANAGEMENT SUMMARY	5
2. ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE.....	6
2.1 INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE	6
2.1.1 INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE, SUR LES OBJECTIFS ET SUR LES PRINCIPAUX SEGMENTS D'ACTIVITÉ.....	6
2.1.1.1 STRATÉGIE	6
2.1.1.2 OBJECTIFS.....	6
2.1.1.3 PRINCIPAUX SEGMENTS D'ACTIVITÉ	6
2.1.2 APPARTENANCE (ÉVENTUELLE) À UN GROUPE ET INFORMATIONS SUR LES PROCESSUS / TRANSACTIONS INTRAGROUPES QUI SONT PERTINENTS POUR L'ENTREPRISE D'ASSURANCE	6
2.1.3 INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX DÉTENTEURS DE PARTS AU SENS DE L'ARTICLE 4 AL. 2 LET F LSA.....	6
2.1.4 LISTE DES PRINCIPALES SUCCURSALES.....	6
2.1.5 INFORMATIONS SUR L'ORGANE DE RÉVISION EXTERNE EN VERTU DE L'ART. 28 LSA ET SUR L'AUDITEUR RESPONSABLE ..	6
2.1.6 PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS	6
3. RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE	7
3.1 INFORMATIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES SUR LE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE	7
3.1.1 INFORMATIONS SUR LES PRIMES, LES COÛTS, LES SINISTRES ET LES PRESTATIONS PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE (TELLES QU'ELLES FIGURENT DANS LE RAPPORT D'ACTIVITÉ) ET COMPARAISON AVEC LES INFORMATIONS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	7
3.1.2 COMMENTAIRE DE CES RENSEIGNEMENTS DANS LA SEGMENTATION DES MODÈLES QUANTITATIFS « RÉSULTATS INDIVIDUELS NV » ET « RÉSULTATS INDIVIDUELS V ».....	8
3.2 INFORMATIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES SUR LE RÉSULTAT FINANCIER DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE.....	8
3.2.1 INFORMATIONS SUR LES PRODUITS DES PLACEMENTS ET LES CHARGES FINANCIÈRES ET FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS PENDANT L'EXERCICE SOUS REVUE (TELLES QU'ELLES FIGURENT DANS LE RAPPORT D'ACTIVITÉ), PAR CATÉGORIE D'ACTIFS	8
3.2.2 COMPARAISON AVEC LES INFORMATIONS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	9
3.2.3 COMMENTAIRE DE CES RENSEIGNEMENTS.....	10
3.2.4 INFORMATIONS SUR LES BÉNÉFICES ET LES PERTES DIRECTEMENT LIÉS AUX FONDS PROPRES	10
3.2.5 INFORMATIONS SUR D'AUTRES PRODUITS ET CHARGES NOTABLES PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE ET COMPARAISON AVEC L'EXERCICE PRÉCÉDENT.....	10
4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET GESTION DES RISQUES	11
4.1 INFORMATIONS SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE AINSI QUE SUR LES PRINCIPALES MODIFICATIONS INTERVENUES PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE	11
4.2 INFORMATIONS SUR LA GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE.....	11
4.2.1 DESCRIPTION DU SYSTÈME UTILISÉ, Y COMPRIS LES STRATÉGIES EN MATIÈRE DE RISQUES, LES MÉTHODES ET LES PROCESSUS.....	11
4.2.2 DESCRIPTION DES FONCTIONS GESTION DES RISQUES, RÉVISION INTERNE ET COMPLIANCE ET DE LEUR IMPLÉMENTATION DANS L'ENTREPRISE D'ASSURANCE	11
4.2.3 PRINCIPALES MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA GESTION DES RISQUES PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE.....	12
4.2.4 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE MIS EN PLACE DANS L'ENTREPRISE D'ASSURANCE	12
5. PROFIL DE RISQUE	13
5.1 INFORMATIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES SUR LE PROFIL DE RISQUE DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE.....	13
5.1.1 CATÉGORIES DE RISQUES.....	13
5.1.1.1 RISQUE D'ASSURANCE	13
5.1.1.2 RISQUE DE MARCHÉ	13

5.1.1.3	RISQUE DE CRÉDIT	13
5.1.1.4	RISQUE OPÉRATIONNEL (AU MOINS INFORMATIONS QUALITATIVES)	13
5.1.1.5	AUTRES RISQUES IMPORTANTS (AU MOINS INFORMATIONS QUALITATIVES)	13
5.2	INFORMATIONS SUR L'EXPOSITION AUX RISQUES DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE, Y COMPRIS SON EXPOSITION DÉCOULANT DES PRINCIPALES POSITIONS HORS BILAN ET DU TRANSFERT DE RISQUES VERS DES SOCIÉTÉS AD HOC (SPECIAL PURPOSE VEHICLES, SPV)	14
5.2.1	DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS L'ENTREPRISE EST EXPOSÉE, Y COMPRIS LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS ÉVENTUELS PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE	14
5.2.2	DESCRIPTION DES MESURES POUR ÉVALUER CES RISQUES AU SEIN DE L'ENTREPRISE, Y COMPRIS LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS ÉVENTUELS PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE	14
5.3	DESCRIPTIONS	14
5.3.1	DESCRIPTION DES PRINCIPALES CONCENTRATIONS DE RISQUES AUXQUELLES L'ENTREPRISE D'ASSURANCE EST EXPOSÉE	14
5.3.2	DESCRIPTION DES OUTILS UTILISÉS POUR RÉDUIRE LE RISQUE ET DES PROCESSUS DESTINÉS À SURVEILLER LEUR EFFICACITÉ DURABLE.....	14
6.	EVALUATION	15
6.1	INFORMATIONS EN VUE D'UNE ÉVALUATION DES ACTIFS PROCHE DU MARCHÉ À DES FINS DE SOLVABILITÉ.....	15
6.1.1	VALEUR DES ACTIFS VENTILÉS EN CLASSES D'ACTIFS (SELON LA RÉPARTITION DANS LES MODÈLES QUANTITATIFS)	15
6.1.2	DESCRIPTION DES BASES ET DES MÉTHODES UTILISÉES POUR L'ÉVALUATION	15
6.1.3	COMMENTAIRES QUANTITATIFS ET QUALITATIFS DE CHAQUE CLASSE D'ACTIFS SI LES BASES ET LES MÉTHODES PRÉSENTENT DES DIFFÉRENCES NOTABLES ENTRE L'ÉVALUATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ ET CELLE POUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ	15
6.2	INFORMATIONS EN VUE D'UNE ÉVALUATION PROCHE DU MARCHÉ DES PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS D'ASSURANCE À DES FINS DE SOLVABILITÉ.....	15
6.2.1	VALEUR BRUTE ET NETTE DES PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS D'ASSURANCE	15
6.2.2	DESCRIPTION DES BASES, DES MÉTHODES ET DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES UTILISÉES POUR L'ÉVALUATION.....	16
6.2.3	COMMENTAIRES QUANTITATIFS ET QUALITATIFS SI LES BASES, LES MÉTHODES ET LES PRINCIPALES HYPOTHÈSES PRÉSENTENT DES DIFFÉRENCES NOTABLES ENTRE L'ÉVALUATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ ET CELLE POUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ	16
6.3	INFORMATIONS CONCERNANT LE MONTANT MINIMUM.....	16
6.3.1	VALEUR DU MONTANT MINIMUM ET DES AUTRES EFFETS SUR LE CAPITAL CIBLE	16
6.3.2	DESCRIPTION DES BASES, DES MÉTHODES ET DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES UTILISÉES POUR DÉTERMINER LE MONTANT MINIMUM.....	16
6.4	INFORMATIONS QUANT À L'ÉVALUATION PROCHE DU MARCHÉ DES AUTRES ENGAGEMENTS À DES FINS DE SOLVABILITÉ	16
6.4.1	VALEUR DES PROVISIONS POUR AUTRES ENGAGEMENTS.....	16
6.4.2	DESCRIPTION DES BASES, DES MÉTHODES ET DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES UTILISÉES POUR L'ÉVALUATION.....	17
7.	GESTION DU CAPITAL	17
7.1	INFORMATIONS CONCERNANT LA GESTION DU CAPITAL DE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE	17
7.1.1	OBJECTIFS, STRATÉGIE ET HORIZON TEMPOREL DE LA PLANIFICATION DU CAPITAL.....	17
7.1.2	STRUCTURE, MONTANT ET QUALITÉ DES FONDS PROPRES INDIQUÉS DANS LE RAPPORT D'ACTIVITÉ	17
7.1.3	DESCRIPTION DES ÉVENTUELS CHANGEMENTS NOTABLES PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE.....	17
7.1.4	COMMENTAIRES QUANTITATIFS ET QUALITATIFS EN CAS DE DIFFÉRENCES NOTABLES ENTRE LES FONDS PROPRES INDIQUÉS DANS LE RAPPORT D'ACTIVITÉ ET LA DIFFÉRENCE ENTRE LES ACTIFS ET LES PASSIFS ÉVALUÉS DE MANIÈRE PROCHE DU MARCHÉ À DES FINS DE SOLVABILITÉ	17
8.	SOLVABILITÉ	19
8.1	INFORMATIONS SUR LE MODÈLE DE SOLVABILITÉ RETENU. LE CAS ÉCHÉANT, JUSTIFICATION DU CHOIX D'UN MODÈLE INTERNE, CARACTÉRISTIQUES ET ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'APPROBATION PAR LA FINMA.....	19
8.1.1	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL CIBLE	19
8.1.1.1	RÉPARTITION DU CAPITAL CIBLE ENTRE SES PRINCIPALES COMPOSANTES.....	19
8.1.1.2	RÉPARTITION DU RISQUE DE MARCHÉ ET DU RISQUE D'ASSURANCE ENTRE LEURS PRINCIPALES COMPOSANTES ET COMPARAISON AVEC LES INFORMATIONS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	20
8.1.2	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL PORTEUR DE RISQUE	21

8.1.2.1	RÉPARTITION DU CAPITAL PORTEUR DE RISQUE ENTRE SES PRINCIPALES COMPOSANTES.....	21
8.1.2.2	COMPARAISON AVEC LES INFORMATIONS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	21
8.2	COMMENTAIRE SUR LA SOLVABILITÉ.....	21
8.3	PRÉCISION	22
9.	ANNEXES	22

1. Préambule

Le présent rapport est rédigé en application de la circulaire 2016/2 « Publication – assureurs (public disclosure) » dans sa version du 22 août 2019 et entrée en vigueur le 1er janvier 2016 de la FINMA.

Les informations publiées correspondent à celles qui ont été fournies dans les rapports à la FINMA en vertu des art. 25 LSA et 53 OS.

Tous les montants du présent rapport sont indiqués en CHF.

1.1 Généralités

La SRPJ a été créée en 1984 afin de faire bénéficier les agriculteurs et les viticulteurs d'une assurance de protection juridique professionnelle. Elle pratique son activité exclusivement par le biais de contrats collectifs passés avec des institutions liées à l'agriculture.

En assistant les chefs d'exploitation qui sont confrontés à des difficultés d'ordre juridique, la SRPJ est naturellement devenue un instrument de la défense professionnelle agricole et viticole vaudoise, fribourgeoise, jurassienne, neuchâteloise et bernoise, puis valaisanne. Elle offre notamment des conseils et informations juridiques. Dans la plupart des cantons où elle active, elle propose également une assistance dans les démarches extrajudiciaires et certaines procédures judiciaires ainsi que la prise en charge de tout ou partie des frais résultant des démarches amiables et judiciaires.

La SRPJ couvre principalement les litiges à caractère professionnel, dans une moindre mesure privé, dans les domaines tels que : les réclamations civiles, les litiges avec les assurances sociales ou privées, la défense pénale et administrative, les accidents de circulation et les infractions à la législation sur la circulation routière, les litiges résultant de l'existence ou de l'application d'un contrat régi par le Code des obligations, les litiges relatifs à des biens-fonds servant à l'exploitation du domaine ainsi que les litiges successoraux.

Pour les trois quarts au moins de l'effectif de ses assurés, la SRPJ évite toute antisélection. Par exemple, les membres de la Fédération rurale vaudoise de mutualité et d'assurance (ci-après FRV), qui est l'actionnaire unique de la société, sont assurés automatiquement du seul fait de leur sociétariat.

1.2 Management summary

Le management summary décrit les principales modifications éventuelles intervenues durant l'exercice sous revue en relation avec les sous-chapitres présentés aux Cm 18 à 82.

L'exercice 2022 de la SRPJ a été principalement marqué par les résultats défavorables observés sur les marchés financiers. Le montant des primes encaissées a augmenté (+1.0%), alors que celui des prestations a diminué de 30.5%. Le nombre de sinistres est en baisse (-3.9%) par rapport à l'année dernière. Il en va de même des sollicitations de la permanence juridique, comme en témoigne la diminution des fiches téléphoniques (-1.7%). Les provisions techniques nécessaires sont en très légère augmentation (+2.3%). La provision pour sécurité et fluctuation des risques a été partiellement dissoute (-20.2%), conformément au règlement régissant les provisions techniques et s'établit au 31 décembre 2022 à sa valeur cible. Les résultats défavorables observés sur les marchés financiers ont quant à eux engendré la dissolution d'une part de la provision non technique pour cours sur titres (-60.1%). Le risque d'assurance est en baisse (-1.4%), principalement en raison de la mise à jour de la courbe des taux sans risque, tout comme le risque de marché (-14.0%) faisant suite à la baisse de la fortune investie. La SRPJ affiche un quotient SST de 333.7%, inférieur d'environ 21 points de pourcentage de celui obtenu lors de l'exercice précédent, essentiellement en raison des résultats observés sur les marchés financiers.

2. Activités de l'entreprise

2.1 Informations sur l'activité de l'entreprise d'assurance

2.1.1 Informations sur la stratégie, sur les objectifs et sur les principaux segments d'activité

Si l'extension géographique de ses activités est un objectif potentiel à moyen terme – le contrat conclu avec la Chambre valaisanne d'agriculture en 2019 en étant la preuve – la SRPJ continue de mener pour l'heure une stratégie basée sur la consolidation de ses acquis.

2.1.1.1 Stratégie

La stratégie de la SRPJ demeure celle suivie avec succès et sans difficultés particulières depuis plus de 30 ans, soit celle d'une société dont la vocation n'est pas de faire du bénéfice, mais de rendre le meilleur service possible, au meilleur prix, aux adhérents. Ainsi la stratégie reste la même : traiter le plus de cas à l'interne afin de limiter les honoraires d'avocats et favoriser les règlements à l'amiable afin de limiter les frais de justice. C'est en effet grâce à cela que la SRPJ pourra continuer à percevoir les primes les plus basses possibles.

2.1.1.2 Objectifs

Les objectifs de la SRPJ consistent à consolider la situation en matière de provisions et mettre l'accent sur la prévention, le règlement amiable des litiges et la sélection des mandataires pour limiter les coûts externes afin de pouvoir continuer à appliquer les primes les plus basses possibles, tout en respectant les directives en matière de compliance de la FINMA.

2.1.1.3 Principaux segments d'activité

La SRPJ pratique exclusivement l'assurance de protection juridique dans le milieu rural et dans un esprit de défense professionnelle.

2.1.2 Appartenance (éventuelle) à un groupe et informations sur les processus / transactions intragroupes qui sont pertinents pour l'entreprise d'assurance

La SRPJ n'appartient à aucun groupe d'assurances.

2.1.3 Informations sur les principaux détenteurs de parts au sens de l'article 4 al. 2 let f LSA

L'entier des parts du capital-actions de la SRPJ, soit CHF 4 millions, est détenu par la Fédération rurale vaudoise de mutualité et d'assurances sociales (FRV).

2.1.4 Liste des principales succursales

La SRPJ ne possède aucune succursale.

2.1.5 Informations sur l'organe de révision externe en vertu de l'art. 28 LSA et sur l'auditeur responsable

L'organe de révision externe choisi par la SRPJ est la société Ferax Treuhand AG à Zürich, agréée par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision.

2.1.6 Principaux événements exceptionnels

Aucun événement exceptionnel n'est à relever pour l'exercice 2022 de la SRPJ.

3. Résultats de l'entreprise

3.1 Informations qualitatives et quantitatives sur le résultat technique de l'entreprise d'assurance

3.1.1 Informations sur les primes, les coûts, les sinistres et les prestations pendant la période sous revue (telles qu'elles figurent dans le rapport d'activité) et comparaison avec les informations de l'exercice précédent

Les primes, les coûts et les prestations pendant la période sous revue (comparés aux chiffres de l'exercice précédent) sont présentés dans le cadre du tableau suivant :

Primes, coûts et prestations			
	2022	2021	Évolution
Primes encaissées	2'104'383	2'084'155	1.0%
Primes FRV	1'400'000	1'400'000	0.0%
Primes UPF	109'973	100'000	10.0%
Primes BEBV et CAJB	44'800	46'800	-4.3%
Primes AGRISANO	509'611	497'355	2.5%
Primes CVA	40'000	40'000	n/a
Coûts	-	-	n/a
Prime payée au réassureur	-	-	n/a
Sinistres	466	485	-3.9%
FRV	232	258	-10.1%
UPF	33	23	43.5%
LOBAG/CAJB	17	20	-15.0%
AGRISANO	184	184	0.0%
Prestations	246'086	354'013	-30.5%
FRV	133'136	170'592	-22.0%
UPF	16'804	32'840	-48.8%
LOBAG/CAJB	4'046	11'680	-65.4%
AGRISANO	92'100	138'901	-33.7%
Participations	49'469	63'976	-22.7%
FRV	17'999	27'376	-34.3%
UPF	3'160	6'864	-54.0%
LOBAG/CAJB	2'609	2'637	-1.0%
AGRISANO	25'701	27'099	-5.2%

Les primes augmentent de CHF 20'228 (+1.0%). Pour rappel, le contrat conclu avec la CVA ne permet à ses membres que d'obtenir un renseignement juridique par année auprès la SRPJ, si bien qu'aucune prestation n'est versée dans le cadre de cette convention. Le nombre de sinistres (466) ainsi que le montant des prestations versées (CHF 246'086) sont en diminution. Il en va de même du montant des participations (CHF 49'4649).

3.1.2 Commentaire de ces renseignements dans la segmentation des modèles quantitatifs « Résultats individuels NV » et « Résultats individuels V »

Chacun des résultats présentés ci-dessous est la somme des informations communiquées dans l'annexe au présent rapport « Modèles quantitatifs », document fourni par la FINMA.

- Primes perçues
Les informations concernant les primes perçues pour l'exercice 2022 se trouvent à la première page de l'annexe citée ci-dessus, sous la rubrique « Primes brutes » dans la colonne « Ex. ss revue ». Les informations relatives à l'exercice précédent sont indiquées sous la rubrique « Primes brutes », dans la colonne « Ex. préc. ».
- Autres produits de l'activité d'assurance
Les informations indiquées dans cette rubrique se trouvent à la première page de l'annexe citée ci-dessus et représentent le montant des participations reçu de ses assurés par la SRPJ. Pour rappel, la SRPJ demande à ses assurés de contribuer à hauteur de 20% au règlement des honoraires versés aux mandataires externes.
- Charges de sinistres : montants payés bruts
La charge de sinistres payée pour l'exercice 2022 se trouve à la première page de l'annexe citée ci-dessus sous la rubrique « Charge des sinistres : montants payés bruts » dans la colonne « Ex. ss revue ». Les informations relatives à l'exercice précédent sont indiquées sous la rubrique « Charge des sinistres : montants payés bruts », dans la colonne « Ex. préc. ».

3.2 Informations qualitatives et quantitatives sur le résultat financier de l'entreprise d'assurance

3.2.1 Informations sur les produits des placements et les charges financières et frais de gestion des placements pendant l'exercice sous revue (telles qu'elles figurent dans le rapport d'activité), par catégorie d'actifs

Produits financiers 2022				
	Produits des placements	Plus-values non réalisées	Plus-values réalisées	Total
Biens immobiliers	29'809	0	0	29'809
Participations				0
Titres à revenu fixe	41'215	0	206	41'421
Prêts				0
Hypothèques				0
Actions	55'538	9'866	335	65'739
Autres placements				0
Liquidités	1'359			1'359
Total	127'921	9'866	541	138'328

Charges financières 2022				
	Charges des placements	Moins-values non réalisées	Moins-values réalisées	Total
Biens immobiliers	4'292	230'370	0	234'662
Participations				0
Titres à revenu fixe	17'349	619'559	32'217	669'126
Prêts				0
Hypothèques				0
Actions	13'794	639'412	27'723	680'929
Autres placements				0
Liquidités	5'188			5'188
Total	40'622	1'489'342	59'941	1'589'905

3.2.2 Comparaison avec les informations de l'exercice précédent

Produits financiers			
	2022	2021	Évolution
Biens immobiliers	29'809	106'370	-72.0%
Participations	0	0	n/a
Titres à revenu fixe	41'421	54'554	-24.1%
Prêts	0	0	n/a
Hypothèques	0	0	n/a
Actions	65'739	738'339	-91.1%
Autres placements	0	0	n/a
Liquidités	1'359	5'922	-77.1%
Total	138'328	905'185	-84.7%

Charges financières			
	2022	2021	Évolution
Biens immobiliers	234'662	12'320	1804.7%
Participations	0	0	n/a
Titres à revenu fixe	669'126	148'301	351.2%
Prêts	0	0	n/a
Hypothèques	0	0	n/a
Actions	680'929	16'995	3906.6%
Autres placements	0	0	n/a
Liquidités	5'188	20'473	-74.7%
Total	1'589'905	198'089	702.6%

3.2.3 Commentaire de ces renseignements

Les marchés boursiers ont connu une année 2022 particulièrement difficile, le rendement net diminue par rapport à l'exercice 2021 comme le montre le tableau suivant :

Rendement net des placements			
	2022	2021	Évolution
Biens immobiliers	-204'853	94'050	-317.8%
Participations	0	0	n/a
Titres à revenu fixe	-627'704	-93'747	569.6%
Prêts	0	0	n/a
Hypothèques	0	0	n/a
Actions	-615'190	721'344	-185.3%
Autres placements	0	0	n/a
Liquidités	-3'829	-14'551	-73.7%
Total	-1'451'577	707'096	-305.3%

La SRPJ possède une provision pour fluctuation de valeur dont le montant au bilan 2022 s'élève à CHF 651'355, après une dissolution de CHF 980'178 pour couvrir le déficit boursier. Le solde correspond à 7.5% de la valeur des placements au bilan, ce « coussin de sécurité » supplémentaire servant à faire face à d'éventuels exercices défavorables sur les marchés financiers.

3.2.4 Informations sur les bénéfices et les pertes directement liés aux fonds propres

Il n'y a eu aucune opération de cet ordre à la SRPJ lors de l'exercice 2022.

3.2.5 Informations sur d'autres produits et charges notables pendant la période sous revue et comparaison avec l'exercice précédent

Il n'y a eu aucun produit ni charge notable pendant la période sous revue.

4. Gouvernance d'entreprise et gestion des risques

4.1 Informations sur la composition du conseil d'administration et de la direction de l'entreprise d'assurance ainsi que sur les principales modifications intervenues pendant la période sous revue

Au 31 décembre 2022, le conseil d'administration de la SRPJ est composé des personnes suivantes :

- M. Claude Baehler, président, depuis le 2 juin 2015 ;
- M. Luc Thomas, administrateur, depuis le 10 juin 1998 ;
- M. Patrick Torti, administrateur, depuis le 2 septembre 2008 ;
- Mme Lorella Pfirter, administratrice, depuis le 9 juin 2011 ;
- Mme Sabine Bourgeois Bach, administratrice, depuis le 11 juin 2020.

M. Michael Molnar est directeur de la SRPJ depuis le 3 août 2018. Il n'y a aucune mutation à signaler au sein du Conseil d'administration en 2022.

4.2 Informations sur la gestion des risques de l'entreprise d'assurance

4.2.1 Description du système utilisé, y compris les stratégies en matière de risques, les méthodes et les processus

Les stratégies en matière de risques sont déterminées par le conseil d'administration de la SRPJ qui délègue à la direction l'assurance de l'existence d'une mise en œuvre et d'un suivi.

La notion de risques comprend tous ceux auxquels la société est exposée, tels que l'environnement politique, économique et social, mais aussi ceux liés à son fonctionnement et à son développement. Ces risques sont gérés dans le Système de contrôle interne (SCI), dans lequel tous les processus utilisés dans le cadre des activités de la société sont décrits, avec leurs risques inhérents et les moyens mis en place pour les éviter, les limiter ou y remédier. Le Own Risk Solvency Assessment (ORSA) et le Business Continuity Management (BCM) auxquels la SRPJ est astreinte, sont des outils spécifiques permettant également de gérer les risques et ils sont intégrés dans le SCI.

En outre, le secteur de la gestion des risques et du SCI a été renforcé en 2021 par l'arrivée d'une nouvelle ressource engagée par la Société rurale d'assurance de protection juridique FRV SA (ci-après « SRPJ »), en qualité de responsable de la gestion des risques. Sa principale mission est de poursuivre le travail de transfert des données vers le nouveau logiciel, acquis en 2021, avec un haut degré d'esprit critique, de telle sorte à ce que soient vérifiées la pertinence et l'exactitude de l'ensemble des données transférées. Parallèlement, le responsable de la gestion des risques s'assure de la mise à jour, de l'adéquation et de la qualité des processus existants.

4.2.2 Description des fonctions gestion des risques, révision interne et compliance et de leur implémentation dans l'entreprise d'assurance

La gestion des risques et la tenue à jour du SCI incombent au responsable de la gestion des risques engagé par la SRPJ auprès duquel tous les processus sont centralisés. C'est donc audit responsable de veiller, sous la supervision du directeur, à ce que chaque changement de processus et ses risques soient non seulement analysés, mais également décrits.

Le contrôle du SCI est confié par le conseil d'administration à Fiprom SA, fiduciaire de Prométerre, association vaudoise de promotion des métiers de la terre, à laquelle la SRPJ est également rattachée.

La SRPJ est libérée de la révision interne.

La compliance, qui permet d'évaluer l'adéquation des principes, processus et structures (de contrôle) mis en place par la SRPJ afin de respecter les prescriptions juridiques, réglementaires et internes, est de la responsabilité du

conseil d'administration. Ce dernier en délègue la mise en œuvre au directeur, qui s'appuie là sur l'actuaire et sur le service juridique. Cette compliance est divisée en deux thèmes : le cadre légal (externe) et le cadre administratif (interne).

4.2.3 Principales modifications intervenues dans la gestion des risques pendant la période sous revue

Aucune modification majeure n'est à signaler pour l'année 2022.

4.2.4 Présentation générale du système de contrôle interne mis en place dans l'entreprise d'assurance

Comme cela est prévu dans le cadre du règlement d'organisation, le conseil d'administration adopte les lignes directrices et les principes en matière de gestion des risques et de contrôles. Il charge la direction de procéder à sa mise en œuvre. Le processus de gestion des risques et le SCI permettent d'identifier les risques, de les analyser et d'élaborer les mesures adéquates.

La gestion des risques et du SCI est fondée sur les trois niveaux suivants :

- le premier niveau est assumé par le management et les unités opérationnelles (collaborateurs métiers) ;
- le deuxième niveau est assuré par le service actuariel et le responsable de la gestion des risques engagés par la SRPJ qui se partagent les fonctions de contrôle, notamment les fonctions de « compliance », d' « actuariat » et de « coordination du SCI. » ;
- la revue indépendante des risques et contrôles du SCI assurée par des experts-réviseurs agréés issus de Fiprom SA, fiduciaire de Prométerre, forme le troisième niveau.

Les fonctions de contrôles disposent d'un droit illimité à l'information et jouissent de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leur activité.

5. Profil de risque

5.1 Informations qualitatives et quantitatives sur le profil de risque de l'entreprise d'assurance

5.1.1 Catégories de risques

5.1.1.1 Risque d'assurance

Le risque d'assurance se compose de deux éléments : le risque de primes (CY) et le risque de provisionnement (PY). Le premier considère le risque que les primes encaissées ne soient pas suffisantes pour régler les sinistres futurs ; le second mesure le risque que les sinistres passés coûtent plus qu'attendu.

D'après le modèle standard défini par la FINMA dans le cadre du SST 2023, le risque d'assurance est de CHF 1'487'047 (-1.4%). La diminution est due à la réduction de la charge des sinistres attendue escomptée principalement en raison de la mise à jour de la courbe des taux.

5.1.1.2 Risque de marché

D'après le modèle standard défini par la FINMA dans le cadre du SST 2023, le risque de marché se monte à CHF 1'133'048 (-14.0%), principalement en raison de la baisse de la fortune investie sur les marchés financiers.

5.1.1.3 Risque de crédit

Le risque de crédit mesure le risque de défaillance de la contrepartie, et ce dans tous les postes de l'actif qui peuvent être subordonnés à un remboursement d'une contrepartie, à savoir les créances des débiteurs, les obligations (non-paiement des coupons ou de la valeur nominale), mais également les comptes bancaires et autres prêts et dépôts.

Le risque de crédit s'élève à CHF 164'773 (-2.5%), en raison de la diminution du montant exposé au risque de crédit considéré dans le modèle de Merton.

5.1.1.4 Risque opérationnel (au moins informations qualitatives)

Par risque opérationnel, il faut entendre celui qui entrave le bon fonctionnement des activités de la SRPJ, comme par exemple l'absence subite d'un collaborateur, un crash informatique, un incendie, etc.

Tous les risques opérationnels sont décrits et analysés dans le SCI, avec les mesures nécessaires destinées à en limiter aussi bien l'impact que l'occurrence. Certains d'entre eux font en outre l'objet d'un chapitre du Business Continuity Management qui a été mis en place courant 2017 et sont désormais testés annuellement et adaptés au besoin.

5.1.1.5 Autres risques importants (au moins informations qualitatives)

Les autres risques importants auxquels fait face la SRPJ, comme la gestion des délais dans le cadre d'actions juridiques, sont réglés par le SCI. De plus, des séances mensuelles de présentation des indicateurs statistiques importants permettent à la direction un suivi régulier des affaires et des risques y relatifs.

5.2 Informations sur l'exposition aux risques de l'entreprise d'assurance pendant la période sous revue, y compris son exposition découlant des principales positions hors bilan et du transfert de risques vers des sociétés ad hoc (special purpose vehicles, SPV)

La SRPJ n'utilise pas d'instruments de transfert du risque.

5.2.1 Description des principaux risques auxquels l'entreprise est exposée, y compris les principaux changements éventuels pendant la période sous revue

D'après les résultats du SST 2023, la SRPJ fait face à deux risques principaux : le risque de marché et le risque d'assurance.

Aucun changement n'est survenu au cours de la période sous observation.

5.2.2 Description des mesures pour évaluer ces risques au sein de l'entreprise, y compris les principaux changements éventuels pendant la période sous revue

Le risque de marché est estimé chaque année dans le cadre du SST. Durant l'année, ce risque est continuellement surveillé au travers de l'observation de la volatilité sur les marchés, le but étant que la SRPJ puisse prendre des mesures pour limiter les effets d'une crise financière. De plus, ce risque particulier est étudié dans le cadre de l'ORSA, afin de servir au conseil d'administration dans l'élaboration de sa stratégie à moyen terme.

Le risque d'assurance est lui-aussi estimé chaque année dans le cadre du SST. De plus, il fait l'objet d'un suivi particulier de la part de la direction de la SRPJ. De la même manière que le risque de marché, le risque d'assurance est analysé dans le cadre de l'ORSA.

5.3 Descriptions

5.3.1 Description des principales concentrations de risques auxquelles l'entreprise d'assurance est exposée

Le seul risque de concentration auquel la SRPJ est exposée est lié à la pratique de l'assurance au service d'un seul secteur socio-professionnel.

5.3.2 Description des outils utilisés pour réduire le risque et des processus destinés à surveiller leur efficacité durable

Les placements de la SRPJ sont confiés à trois établissements bancaires. L'un d'entre eux centralise l'ensemble des données et des résultats des différents portefeuilles. C'est ce qu'on appelle le Global Custody.

Dans le cadre de ses relations bancaires, la SRPJ voue un soin tout particulier à ce que soit examinée la volatilité sur les marchés financiers, qui traduit une incertitude des investisseurs et donc un risque de crise. Celle-ci est continuellement observée par le Global Custody. Si elle s'approche des 7%, le Global Custody prend contact avec le responsable financier de la SRPJ, de telle sorte que soient prises les mesures nécessaires destinées à se prémunir d'une crise. Les contacts entre le responsable financier et le Global Custody se feront aussi souvent et aussi longtemps que les deux parties le jugent nécessaire au regard de la situation sur les marchés financiers. Cette description fait évidemment l'objet d'un point particulier dans le SCI.

6. Evaluation

6.1 Informations en vue d'une évaluation des actifs proche du marché à des fins de solvabilité

6.1.1 Valeur des actifs ventilés en classes d'actifs (selon la répartition dans les modèles quantitatifs)

La rubrique « Placements collectifs de capitaux » regroupe les fonds d'actions, les fonds d'obligations et les fonds immobiliers dans lesquels les gérants de fortune de la SRPJ ont investi un montant total de CHF 8'650'764 (-13.3%). Le total des placements (rubrique « Total des placements ») se monte donc au même montant.

La valeur des autres actifs proches du marché se monte au total à CHF 1'069'181, en hausse de 9.1% en un an, et dont la répartition est la suivante :

- des liquidités pour un montant de CHF 752'372 (+0.3%) ;
- des créances sur les preneurs d'assurance et agents de CHF 217'121 (+67.8%) ;
- d'autres créances pour un montant de CHF 37'805 (-3.2%), et
- d'autres comptes de régularisation pour CHF 61'883 (+1.1%).

Au final, la valeur proche du marché des actifs s'élève à CHF 9'719'946, en baisse de 11.3% sur un an.

6.1.2 Description des bases et des méthodes utilisées pour l'évaluation

Tous les actifs sont estimés à la valeur de marché, à l'exception des transitoires qui relèvent du « best management estimate ». Par « best management estimate », il faut entendre les estimations réalisées par les professionnels de la branche.

6.1.3 Commentaires quantitatifs et qualitatifs de chaque classe d'actifs si les bases et les méthodes présentent des différences notables entre l'évaluation à des fins de solvabilité et celle pour le rapport d'activité

Il n'y a pas de différence entre l'estimation à des fins de solvabilité et celle pour le rapport d'activité.

6.2 Informations en vue d'une évaluation proche du marché des provisions pour engagements d'assurance à des fins de solvabilité

6.2.1 Valeur brute et nette des provisions pour engagements d'assurance

La SRPJ n'a pas de contrat de réassurance, cela signifie que le montant brut et net des provisions pour engagements d'assurance est le même.

6.2.2 Description des bases, des méthodes et des principales hypothèses utilisées pour l'évaluation

La valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance représente la valeur escomptée avec une courbe d'intérêt sans risque de la meilleure estimation des flux de paiements futurs des sinistres en cours. Elle est calculée à l'aide du modèle standard SST.

6.2.3 Commentaires quantitatifs et qualitatifs si les bases, les méthodes et les principales hypothèses présentent des différences notables entre l'évaluation à des fins de solvabilité et celle pour le rapport d'activité

À l'exception de la disparition des provisions de sécurité et pour fluctuations et de l'escompte au taux sans risque appliqué aux provisions techniques lors du passage à la valeur proche du marché, les autres postes sont valorisés à la valeur au bilan.

6.3 Informations concernant le montant minimum

6.3.1 Valeur du montant minimum et des autres effets sur le capital cible

Le montant minimum est de CHF 206'098, il n'y a pas d'autres effets particuliers sur le capital cible.

6.3.2 Description des bases, des méthodes et des principales hypothèses utilisées pour déterminer le montant minimum

Le montant minimum correspond au capital supplémentaire nécessaire pour couvrir la liquidation des sinistres du portefeuille qui n'ont pas encore pu être réglés ou qui n'ont pu l'être qu'en partie, mais également la liquidation du risque de marché non diversifiable. Dans le cadre du modèle standard SST 2023, le risque de marché non diversifiable n'est déterminé que dans les cas où les cashflows attendus de long terme (supérieurs à 15 ans) représentent plus de 10% du best estimate des engagements, ce qui n'est pas le cas de la SRPJ. Le risque de crédit s'applique en cas de contrat de réassurance (passive), ce qui n'est pas le cas de la SRPJ.

Lors de la détermination du montant minimum, le risque global des risques d'assurance, de marché, de crédit ainsi que l'effet des scénarios est calculé pour chaque future année de traitement. En effet, en cas de reprise de la société par un tiers, celui-ci doit être également indemnisé pour les coûts engendrés par les risques présents en portefeuille. La somme est ensuite multipliée par le taux de coût du capital prescrit de 6%, ceci sous l'hypothèse qu'un bailleur de fonds devrait être indemnisé pour les risques qu'il prend à un taux supérieur de 6% au taux sans risque.

Le modèle utilisé ici correspond aux indications du document technique : il s'agit de considérer le développement futur des risques en portefeuille en les subordonnant à une grandeur de référence, en l'occurrence le développement des paiements futurs des sinistres en portefeuille (PY) et ceux de l'année à venir (CY).

6.4 Informations quant à l'évaluation proche du marché des autres engagements à des fins de solvabilité

6.4.1 Valeur des provisions pour autres engagements

La provision pour responsabilité demeure pour un montant de CHF 120'000.-. Lors du passage à la valeur proche du marché, cette valeur se monte à CHF 48'000.- en raison de l'estimation de la direction de la probabilité de réalisation adossée à cette provision, à savoir 40%.

6.4.2 Description des bases, des méthodes et des principales hypothèses utilisées pour l'évaluation

Hormis la probabilité de réalisation de 40% mentionnée au point précédent, il n'y a pas de différence entre les évaluations à des fins de solvabilité et celles pour le rapport d'activité.

7. Gestion du capital

7.1 Informations concernant la gestion du capital de l'entreprise d'assurance

7.1.1 Objectifs, stratégie et horizon temporel de la planification du capital

En tant qu'institution de Prométerre, association vaudoise de promotion des métiers de la terre, la SRPJ a pour objectifs permanents de :

- travailler en étroite collaboration avec la défense professionnelle ;
- prévenir les litiges ;
- disposer des compétences nécessaires pour satisfaire les besoins spécifiques des assurés agriculteurs.

Comme lors de l'exercice précédent, le capital de la SRPJ est de CHF 4'000'000.-.

La SRPJ est historiquement et principalement active dans le canton de Vaud, mais aussi dans ceux de Fribourg, de Berne, de Neuchâtel et du Jura ; courant 2019, un nouveau contrat a été conclu avec la Chambre valaisanne d'agriculture.

7.1.2 Structure, montant et qualité des fonds propres indiqués dans le rapport d'activité

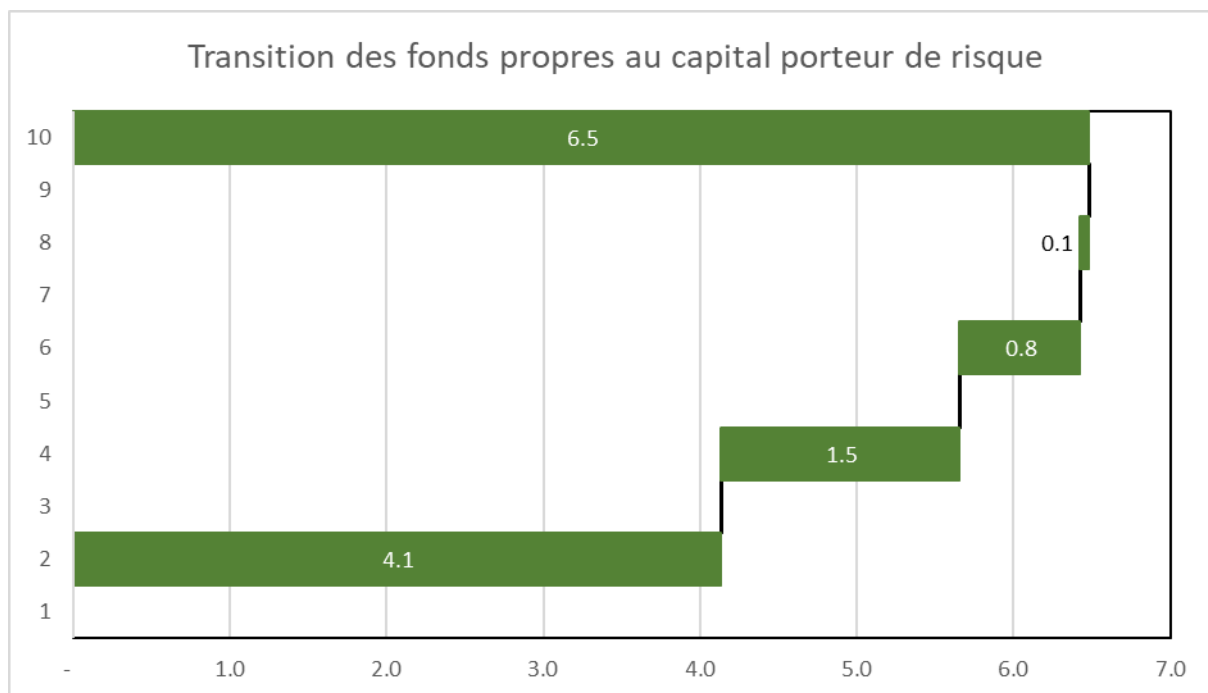
Fonds propres	
	2022
Capital-actions	4'000'000
Réserves légales issues du bénéfice	120'363
Réserves facultatives issues du bénéfice ou pertes cumulées	14'027
Total des fonds propres	4'134'390

7.1.3 Description des éventuels changements notables pendant la période sous revue

Aucun changement notable n'est survenu pendant la période sous revue.

7.1.4 Commentaires quantitatifs et qualitatifs en cas de différences notables entre les fonds propres indiqués dans le rapport d'activité et la différence entre les actifs et les passifs évalués de manière proche du marché à des fins de solvabilité

Comme présenté dans les tableaux ci-dessous, le total des fonds propres présentés dans le rapport d'activité se monte à CHF 4'134'390.- (arrondi à 4.1 dans le tableau ci-dessous), alors que la différence entre les actifs et les passifs évalués de manière proche du marché à des fins de solvabilité, soit le capital porteur de risque, s'élève à CHF 6'482'126.- (arrondi à 6.5 dans le tableau ci-dessous).



Le total des fonds propres correspond à la différence entre les actifs et les passifs étrangers au bilan. Le capital porteur de risque est représenté par la différence entre les actifs et les passifs évalués de manière proche du marché.

La différence de CHF 2.4 millions observée entre le capital porteur de risque et les fonds propres au bilan s'explique par la disparition de certaines positions lors du passage à la valeur proche du marché.

En effet, le poste « Provisions techniques » d'un montant de CHF 4.4 millions au bilan se voit amputé de CHF 1.6 millions lors du passage à la valeur proche du marché en raison de la non prise en compte des réserves de sécurité et pour fluctuation exigées par la FINMA et constituées pour permettre à l'entreprise de faire face à un ou plusieurs mauvais exercices assurantiels.

De même, la provision non technique, représentant une réserve de fluctuation pour cours sur titres d'un montant de CHF 0.7 million, disparaît lors du passage à la valeur proche du marché, car tout comme les réserves techniques de sécurité et pour fluctuation, elle n'est pas directement rattachée à des engagements auprès des preneurs d'assurance, mais permet à l'entreprise de faire face en cas de mauvaise année sur les marchés financiers. Le 40% de la provision pour responsabilité créée au 31 décembre 2021 pour un montant de CHF 120'000 a été retenu afin de refléter la probabilité de réalisation de l'événement estimée par la direction.

Le total de ces réserves n'apparaissant pas dans le bilan à la valeur proche de marché augmente la valeur du capital porteur de risque d'environ CHF 2.3 millions par rapport aux fonds propres présentés dans le bilan du rapport d'activité. Le reste de la différence est principalement imputable à l'augmentation des provisions techniques restantes en raison des taux d'escomptes imposés par la FINMA dans le cadre du SST.

8. Solvabilité

8.1 Informations sur le modèle de solvabilité retenu. Le cas échéant, justification du choix d'un modèle interne, caractéristiques et état d'avancement de l'approbation par la FINMA

Le modèle de solvabilité retenu par la SRPJ est le modèle standard de la FINMA pour les assurances non-vie.

8.1.1 Informations sur le capital cible

8.1.1.1 Répartition du capital cible entre ses principales composantes

Capital cible	
	SST 2023
Risque de marché	1'133'048
Risque d'assurance	1'487'047
Risque de crédit	164'773
Effet de diversification	-714'460
Agrégation	2'070'408
Effet des scénarios	4'726
Montant minimum (MVM)	206'098
- Résultat d'assurance attendu	-160'614
- Résultat financier attendu	-33'906
Capital cible	2'086'712

Le capital cible correspond à l'agrégation des risques de marché, d'assurance et de crédit, à laquelle sont ajoutés l'effet des scénarios, le montant minimum, le résultat d'assurance attendu et le résultat financier attendu. Toutes ces grandeurs sont estimées selon les hypothèses imposées par la FINMA dans le cadre du SST et la documentation technique y relative.

De l'agrégation des risques de marché, d'assurance et de crédit découle un résultat de CHF 2'070'408. Les détails de l'estimation de ces différents risques peuvent être trouvés aux points 5.1.1.1 à 5.1.1.3.

À ce résultat est ajouté l'effet des scénarios, calculé en accord avec la documentation technique relative aux scénarios pour le SST 2023. Comme lors du SST 2022, seul le scénario propre à l'entreprise a été agrégé à la distribution. Il augmente le capital cible de CHF 4'726.-.

Les détails concernant le montant minimum de CHF 206'098.- sont développés au point 6.3.2 « Description des bases, des méthodes et des principales hypothèses utilisées pour déterminer le montant minimum ».

Les paramètres du modèle standard pour le SST 2023 donnent un résultat financier attendu au-dessus du taux sans risque de CHF 160'614.-.

Finalement, le résultat technique attendu découlant des hypothèses retenues par la FINMA dans le cadre du SST appliquées aux chiffres budgétés pour l'activité d'assurance par la direction de la SRPJ résulte en un léger gain de CHF 33'906.-.

8.1.1.2 Répartition du risque de marché et du risque d'assurance entre leurs principales composantes et comparaison avec les informations de l'exercice précédent

Risque d'assurance			
	SST 2023	SST 2022	Évolution
Risque CY	743'295	816'506	-9.0%
Risque PY	1'001'830	965'206	3.8%
Somme simple des risques	1'745'125	1'781'712	-2.1%
Effet de diversification	-258'078	-273'741	-5.7%
Risque d'assurance	1'487'047	1'507'971	-1.4%

Nous voyons que d'après le modèle standard défini par la FINMA dans le cadre du SST 2023, le risque d'assurance se monte à CHF 1'487'047 (-1.4%). Pour rappel, la notion de risques « CY » et « PY » est définie au point 5.1.1.1.

Risque de marché			
	SST 2023	SST 2022	Évolution
Tous les taux	254'878	252'312	1.0%
<i>dont taux CHF</i>	171'743	149'559	14.8%
<i>dont taux EUR</i>	51'275	61'206	-16.2%
<i>dont taux USD</i>	36'142	45'301	-20.2%
<i>dont taux GBP</i>	3'467	6'512	-46.8%
Spreads	195'672	217'513	-10.0%
Taux de change	205'095	332'045	-38.2%
Actions	900'799	1'081'236	-16.7%
Immobilier	143'185	175'697	-18.5%
Hedgefonds	-	-	n/a
Private Equity	-	-	n/a
Participations	-	-	n/a
Autres	-	-	n/a
Somme simple des composantes du risque de marché	1'699'630	2'058'804	-17.4%
Effet de diversification	-566'582	-741'768	-23.6%
Risque de marché	1'133'048	1'317'036	-14.0%

Il n'y a pas eu de changement important dans la structure des risques de la SRPJ par rapport au SST 2022. La baisse du risque de marché observée CHF 183'988.- (-14.0%) provient principalement de celle de la fortune investie.

Les catégories qui contribuent le plus au risque de marché sont les placements sous forme d'actions et les placements en monnaies étrangères (risque lié au taux de change).

Il est à noter que le risque de marché contribue moins fortement au capital cible que le risque d'assurance. En d'autres termes, la SRPJ s'expose relativement à un plus grand risque sur son activité d'assurance que sur les marchés financiers, selon les hypothèses du SST.

Capital cible			
	SST 2023	SST 2021	Évolution
Risque de marché	1'133'048	1'317'036	-14.0%
Risque d'assurance	1'487'047	1'507'971	-1.4%
Risque de crédit	164'773	169'045	-2.5%
Effet de diversification	-714'460	-760'706	-6.1%
Agrégation	2'070'408	2'233'345	-7.3%
Effet des scénarios	4'726	4'741	-0.3%
Montant minimum (MVM)	206'098	215'640	-4.4%
- Résultat d'assurance attendu	-160'614	-191'830	-16.3%
- Résultat financier attendu	-33'906	66'836	-150.7%
Capital cible	2'086'712	2'328'732	-10.4%

L'évolution des risques de marché, crédit et d'assurance est quelque peu compensée par celle de l'effet de diversification. La diminution du capital cible de CHF 242'020.- (-10.4%) est principalement due à la réduction du risque de marché de CHF 183'988.- (-14.0%) et au résultat d'assurance attendu de CHF 33'906.- pour l'exercice 2023.

8.1.2 Informations sur le capital porteur de risque

8.1.2.1 Répartition du capital porteur de risque entre ses principales composantes

Capital Porteur de risque	
	SST 2023
Valeur proche du marché des actifs	9'719'946
Valeur proche du marché des fonds étrangers	3'237'819
Capital porteur de risque	6'482'126

Le capital porteur de risque correspond au capital à disposition pour couvrir l'ensemble des risques encourus par la société, soit la différence entre les actifs à la valeur de marché et la valeur de marché des engagements.

8.1.2.2 Comparaison avec les informations de l'exercice précédent

Capital Porteur de risque			
	SST 2023	SST 2021	Évolution
Valeur proche du marché des actifs	9'719'946	10'960'164	-11.3%
Valeur proche du marché des fonds étrangers	3'237'819	3'242'454	-0.1%
Capital porteur de risque	6'482'126	7'717'710	-16.0%

Le capital porteur de risque est en hausse de CHF 1'235'584.- (-16.0%) par rapport au SST 2022, principalement en raison des résultats défavorables observés sur les marchés financiers.

8.2 Commentaire sur la solvabilité

L'exercice du SST 2023 de la SRPJ conduit à une solvabilité de 333.7%. Ce résultat correspond au ratio entre le capital porteur de risque et le capital cible, tous deux diminués du montant minimum. En d'autres termes, cela signifie que le capital disponible après soustraction de la valeur « best estimate », des passifs et du montant minimum, couvre l'espérance du résultat futur annuel de la société et l'Expected Shortfall de tous les risques pouvant affecter le capital porteur de risque pendant l'année. Le niveau de solvabilité de la SRPJ s'élevant à 333.7% est donc particulièrement satisfaisant.

Précisons encore que les informations sur la solvabilité sont soumises à un audit prudentiel.

8.3 Précision

Les informations sur la solvabilité (capital porteur de risque, capital cible) correspondent à celles que la SRPJ a déclarées à la FINMA, et les valeurs sur lesquelles elles sont fondées ont été soumises à l'auditeur externe Ferax Treuhand AG.

9. Annexes

Rapport de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée générale

Rapport d'activité

Les comptes de l'exercice précédent font partie intégrante du rapport d'activité

Modèles quantitatifs

Lausanne, le 24 avril 2023

Le Directeur



Michael Molnar

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de
Société rurale d'assurance de protection juridique FRV SA, Lausanne

Zurich, 25 avril 2023

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société rurale d'assurance de protection juridique FRV SA (la société), comprenant le bilan au 31. décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels présentés aux pages 15 à 21, sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels


Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ferax Treuhand AG**Antonio Marin***Expert réviseur agréé**Réviseur responsable***Renzo Peduzzi***Expert réviseur agréé*


Comptes annuels de Société rurale d'assurance de protection juridique FRV SA, Lausanne
Bilan**Actifs**

en CHF	Annexe	31.12.2022	31.12.2021
1.1 Placements	1	8'650'764.05	9'980'424.40
1.1.2 Autres placements		8'650'764.05	9'980'424.40
1.2 Liquidités		752'372.33	750'100.15
1.3 Créances nées d'opérations d'assurance		217'120.80	129'371.90
1.4 Autres créances		37'805.10	39'041.10
1.5 Comptes de régularisation		61'883.25	61'226.20
TOTAL DES ACTIFS		9'719'945.53	10'960'163.75

Passifs

en CHF	Annexe	31.12.2022	31.12.2021
2.1 Provisions techniques	2	4'402'590.00	4'719'835.00
2.2 Provisions non techniques	3	771'355.27	1'751'533.27
2.3 Dettes nées d'opérations d'assurance		-	-
2.4 Autres passifs		67'863.29	8'888.75
2.5 Comptes de régularisation	4	343'747.03	340'083.18
Total des provisions et des dettes externes		5'585'555.59	6'820'340.20
2.6 Capital-actions		4'000'000.00	4'000'000.00
2.7 Réserves légales issues du bénéfice		120'363.41	117'787.41
2.8 Réserves facultatives issues du bénéfice ou pertes cumulées		14'026.53	22'036.14
2.8.1 Report de <u>bénéfice</u> /perte		19'460.14	9'156.10
2.8.2 Bénéfice/ <u>perte</u>		-5'433.61	12'880.04
Total des fonds propres	5	4'134'389.94	4'139'823.55
TOTAL DES PASSIFS		9'719'945.53	10'960'163.75

Compte de résultat

en CHF	Annexe	2022	2021
1 Primes brutes		2'104'383.05	2'084'154.90
2 Primes pour propre compte		2'104'383.05	2'084'154.90
3 Autres produits de l'activité d'assurance		49'469.31	63'976.00
4 Total des produits de l'activité technique d'assurance		2'153'852.36	2'148'130.90
5 Charges des sinistres : montants payés bruts		-246'086.21	-354'013.35
6 Variation des provisions techniques	6	317'245.00	-306'409.00
7 Charges des sinistres pour compte propre		71'158.79	-660'422.35
8 Frais d'acquisition et de gestion	7	-1'788'369.23	-1'799'859.66
9 Total des charges de l'activité technique		-1'717'210.44	-2'460'282.01
10 Produits des placements	8	138'328.16	905'185.34
11 Charges financières et frais de gestion des placements	9	-1'589'904.73	-198'089.06
12 Résultat des placements	10	-1'451'576.57	707'096.28
13 Résultat opérationnel		-1'014'934.65	394'945.17
15 Autres charges	11	980'178.00	-340'000.00
16 Résultat avant impôts		-34'756.65	54'945.17
17 Impôts directs		29'323.04	-42'065.13
18 BÉNÉFICE/PERTE		-5'433.61	12'880.04

Annexe
Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels
Principes appliqués pour les comptes annuels :

Les états financiers ont été préparés conformément aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957-962 CO). En plus du Code suisse des obligations, les dispositions de l'Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) sur la supervision des compagnies d'assurance privées ont été appliquées. (art. 5-6a OS-FINMA).

Principes généraux :

Les comptes annuels sont fondés sur les estimations et jugements du conseil d'administration qui peuvent influencer sur les montants comptabilisés des actifs et des passifs à la clôture du bilan, ainsi que sur les revenus et les dépenses au cours de la période considérée. Le conseil d'administration fixe les principes d'évaluation en fonction des nécessités économiques, en observant le principe de prudence. Il fixe en particulier les règles d'amortissement, de correction de valeur et de constitution ou de dissolution des provisions.

Conversion des devises :

Les états financiers sont établis en francs suisses (CHF). Les produits et charges en devises sont enregistrés au cours du jour de l'opération. Les rubriques des placements en devises étrangères sont convertis au taux de change à la date de clôture, aux taux indiqués ci-dessous :

	2022	2021
EUR	0.987491	1.036160
USD	0.925200	0.911150
GBP	1.112923	1.234077
JPY	0.007011	0.007912
AUD	0.627424	0.662435
CAD	0.682833	0.721332

Principes d'évaluation :
Placements :

Les actions, les obligations et les placements collectifs sont évalués à la valeur de marché à la date du bilan. Afin de tenir compte des risques inhérents aux marchés financiers, la société constitue et alimente une provision pour fluctuation de valeur des placements, en conformité à la réglementation applicable.

Provisions techniques :

Les provisions techniques représentent les engagements envers les assurés. Elles sont déterminées individuellement sur la base de chaque contrat. Le calcul est effectué selon les principes du plan d'exploitation agréé par la FINMA.

Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan
1. Placements

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Autres placements (placements collectifs)		
Fonds Actions	3'030'433.80	3'717'708.85
Fonds Obligations	4'512'499.50	4'942'458.90
Fonds Immobiliers	1'107'830.75	1'320'256.65
Total	8'650'764.05	9'980'424.40

2. Provisions techniques

en CHF	Provisions techniques (brutes)		Parts des réassureurs		Provisions techniques pour propre compte (nettes)	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Provisions pour sinistres en cours	2'886'290.00	2'820'535.00	-	-	2'886'290.00	2'820'535.00
Autres provisions techniques	1'516'300.00	1'899'300.00	-	-	1'516'300.00	1'899'300.00
Total	4'402'590.00	4'719'835.00	-	-	4'402'590.00	4'719'835.00

3. Provisions non techniques

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Provision pour fluctuation de valeur titres	651'355.27	1'631'533.27
Provision pour responsabilité	120'000.00	120'000.00
Total	771'355.27	1'751'533.27

Au 31.12.2020, il a été constitué une provision pour une affaire dans laquelle la responsabilité de la Société rurale d'assurance de protection juridique FRV SA est recherchée.

4. Comptes de régularisation passifs

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Parties prêtantes directes et indirectes	57'023.80	56'704.80
Autres parties liées	74'568.95	43'203.30
Autres organes (révision)	35'541.00	38'772.00
Tiers	176'613.48	201'403.08
Total	343'747.03	340'083.18

5. État des fonds propres

en CHF	Capital social	Réserves légales issues du capital	Réserves légales issues du bénéfice	Bénéfice au bilan	Propres parts du capital	Total des fonds propres
État au 31.12.2020	4'000'000.00	0.00	117'787.41	9'156.10	0.00	4'126'943.51
Attribution aux réserves légales issues du bénéfice	-		2'576.00	-		2'576.00
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-		-	-		-
Achat / Vente de propres parts du capital	-		-	-		-
Bénéfice / Perte	-		-	10'304.04		10'304.04
Versement des dividendes	-		-	-		-
État au 31.12.2021	4'000'000.00	0.00	120'363.41	19'460.14	0.00	4'139'823.55
Attribution aux réserves légales issues du bénéfice	-		-	-		-
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-		-	-		-
Achat / Vente de propres parts du capital	-		-	-		-
Bénéfice / Perte	-		-	-5'433.61		-5'433.61
Versement des dividendes	-		-	-		-
État au 31.12.2022	4'000'000.00	0.00	120'363.41	14'026.53	0.00	4'134'389.94

Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du compte de résultat

6. Variation des provisions techniques

en CHF	Provisions techniques (brutes)		Parts des réassureurs		Provisions techniques pour propre compte (nettes)	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Variation des provisions pour sinistres en cours	-65'755.00	33'591.00	-	-	-65'755.00	33'591.00
Variation des autres provisions techniques	383'000.00	-340'000.00	-	-	383'000.00	-340'000.00
Total	317'245.00	-306'409.00	0.00	0.00	317'245.00	-306'409.00

7. Frais d'acquisition et de gestion

en CHF	2022	2021
Charges de personnel	1'257'546.08	1'243'666.81
Frais d'administration	378'366.25	404'581.65
Autres charges	152'456.90	151'611.20
Total	1'788'369.23	1'799'859.66

Honoraires versés à l'organe de révision (inclus dans frais d'acquisition et de gestion)

en CHF	2022	2021
Prestations en matière de révision	69'362.85	71'854.90
Autres prestations de services	-	-
Total	69'362.85	71'854.90

8. Produits des placements

en CHF	Produits des placements*		Plus-values non réalisées		Plus-values réalisées		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Biens immobiliers	29'809.09	33'779.16	-	72'590.90	-	-	29'809.09	106'370.06
Titres à revenu fixe	41'215.45	45'590.80	-	-	205.90	8'963.50	41'421.35	54'554.30
Actions	55'538.20	48'937.65	9'865.88	642'322.36	335.01	47'078.90	65'739.09	738'338.91
Liquidités	1'358.63	5'922.07	-	-	-	-	1'358.63	5'922.07
Total	127'921.37	134'229.68	9'865.88	714'913.26	540.91	56'042.40	138'328.16	905'185.34

* Ces produits incluent les dividendes sur les actions (incl. les entreprises associées), les coupons, les intérêts sur la trésorerie et les revenus locatifs.

9. Charges financières et frais de gestion des placements

en CHF	Charges en cours*		Moins-values non réalisées		Moins-values réalisées		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Biens immobiliers	4'292.15	5'376.00	230'369.80	6'943.55	-	-	234'661.95	12'319.55
Titres à revenu fixe	17'348.69	16'005.93	619'559.40	129'359.33	32'217.45	2'935.90	669'125.54	148'301.16
Actions	13'793.50	11'723.20	639'412.49	5'074.44	27'723.31	197.35	680'929.30	16'994.99
Liquidités	5'187.94	20'473.36	-	-	-	-	5'187.94	20'473.36
Total	40'622.28	53'578.49	1'489'341.69	141'377.32	59'940.76	3'133.25	1'589'904.73	198'089.06

* Ces charges incluent les frais de gestion liés à l'immobilier et les coûts de gestion de fortune externes (frais, droits de mutation).

10. Résultats des placements

en CHF	Résultats des placements		Résultats non réalisés		Résultats réalisés		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Biens immobiliers	25'516.94	28'403.16	-230'369.80	65'647.35	-	-	-204'852.86	94'050.51
Titres à revenu fixe	23'866.76	29'584.87	-619'559.40	-129'359.33	-32'011.55	6'027.60	-627'704.19	-93'746.86
Actions	41'744.70	37'214.45	-629'546.61	637'247.92	-27'388.30	46'881.55	-615'190.21	721'343.92
Liquidités	-3'829.31	-14'551.29	-	-	-	-	-3'829.31	-14'551.29
Total	87'299.09	80'651.19	-1'479'475.81	573'535.94	-59'399.85	52'909.15	-1'451'576.57	707'096.28

11. Autres charges

en CHF	2022	2021
Variation provision pour fluctuation de valeur titres	980'178.00	-340'000.00
Variation provision responsabilité	-	-
Autres charges	-	-
Total	980'178.00	-340'000.00

12. Résultats

en CHF	2022	2021
Total des produits de l'activité technique d'assurance	2'153'852.36	2'148'130.90
Charges des sinistres pour compte propre	-246'086.21	-354'013.35
Variation des provisions techniques	317'245.00	-306'409.00
Charges de personnel	-1'257'546.08	-1'243'666.81
Frais d'administration et autres charges	-530'823.15	-556'192.85
EBITDA	436'641.92	-312'151.11
Résultats des placements	-1'451'576.57	707'096.28
Variation des provisions non techniques	980'178.00	-340'000.00
Autres produits	-	-
Autres charges	-	-
Résultat avant impôts	-34'756.65	54'945.17
Impôts	29'323.04	-42'065.13
Résultat net	-5'433.61	12'880.04

Autres données relatives à l'annexe

13. Dissolution nette des réserves latentes tel que prévu par le droit des sociétés anonymes

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Dissolution nette des réserves latentes	980'178.00	-
Total	980'178.00	-

14. Dettes envers des institutions de prévoyance

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Fondation rurale de prévoyance	59'822.20	1'659.95
Total	59'822.20	1'659.95

15. Emplois à plein temps

	2022	2021
Emplois à plein temps en moyenne annuelle	8.4	8.3

16. Evénements importants survenus après la date du bilan

Il n'y a pas eu d'événements importants postérieurs à la date du bilan qui auraient conduit à un ajustement des états financiers ou devraient être divulgués.

**Proposition sur l'utilisation du bénéfice au bilan
Selon Art. 5 OS-FINMA**

en CHF	31.12.2022
Report de <u>bénéfice</u> /perte	19'460.14
Bénéfice/ <u>Perte</u> de l'exercice	-5'433.61
<u>Bénéfice</u>/perte porté au bilan	<u>14'026.53</u>

Proposition du Conseil d'administration :

Bénéfice porté au bilan	14'026.53
./. Attribution aux réserves légales issues du bénéfice	-
./. Versement de dividendes	-
Report à nouveau	<u>14'026.53</u>

Modèles quantitatifs

Rapport sur la situation financière:

modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise, solo - non-vie »

Monnaie : CHF
Indications en millions

	Total		Affaires directes en Suisse Autres branches	
	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue
1 Primes brutes	2.08	2.10	2.08	2.10
2 Primes brutes cédées aux réassureurs	0.00	0.00	0.00	0.00
3 Primes nettes pour propre compte (1 + 2)	2.08	2.10	2.08	2.10
4 Variations des reports de primes	0.00	0.00	0.00	0.00
5 Variations des reports de primes : part des réassureurs	0.00	0.00	0.00	0.00
6 Primes nettes acquises pour propre compte (3 + 4 + 5)	2.08	2.10	2.08	2.10
7 Autres produits de l'activité d'assurance	0.06	0.05	0.06	0.05
8 Total des produits de l'activité technique d'assurance (6 + 7)	2.1	2.15	2.1	2.15
9 Charges des sinistres : montants payés bruts	-0.35	-0.25	-0.35	-0.25
10 Charges des sinistres : montants payés part des réassureurs	0.00	0.00	0.00	0.00
11 Variations des provisions techniques	-0.31	0.32	-0.31	0.32
12 Variations des provisions techniques : part des réassureurs	0.00	0.00	0.00	0.00
13 Variations des provisions techniques de l'assurance sur la vie liée à des participations				
14 Frais de règlement des sinistres pour propre compte (9 + 10 + 11 + 12 + 13)	-0.7	0.07	-0.7	0.07
15 Frais d'acquisition et de gestion	-1.80	-1.79	-1.80	-1.79
16 Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion	0.00	0.00	0.00	0.00
17 Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte (15 + 16)	-1.80	-1.79	-1.80	-1.79
18 Autres charges techniques pour propre compte	0.00	0.00	0.00	0.00
19 Total charges de l'activité technique (assurance dommages uniquement) (14 + 17 + 18)	-2.5	-1.72	-2.5	-1.72
20 Produits des placements	0.91	0.14		
21 Charges financières et frais de gestion des placements	-0.20	-1.59		
22 Résultat des placements (20 + 21)	0.7	-1.45		
23 Plus-values nettes et produits financiers nets des placements de l'assurance sur la vie liée à des participations	0.00	0.00		
24 Autres produits financiers	0.00	0.00		
25 Autres charges financières	0.00	0.00		
26 Résultat opérationnel (8 + 14 + 17 + 18 + 22 + 23 + 24 + 25)	0.4	-1.01		
27 Charges d'intérêt des dettes liées à des instruments de taux	0.00	0.00		
28 Autres produits	0.00	0.00		
29 Autres charges	-0.34	0.98		
30 Produits / charges extraordinaires	0.00	0.00		
31 Bénéfice / perte avant impôt (26 + 27 + 28 + 29 + 30)	0.1	-0.03		
32 Impôts directs	-0.04	0.03		
33 Bénéfice / perte (31 + 32)	0.01	-0.01		

Rapport sur la situation financière :
modèle quantitatif « Bilan individuel proche du marché »

Monnaie : CHF ou
monnaie du rapport
SST
Indications en millions

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
Valeur des placements proche du marché	Biens immobiliers			
	Participations			
	Titres à revenu fixe			
	Prêts			
	Hypothèques			
	Actions			
	Autres placements			
	Placements collectifs de capitaux	10.0		8.7
	Placements alternatifs de capitaux			
	Produits structurés			
Autres placements de capitaux				
Total des autres placements	10.0		8.7	
Valeur des autres actifs proche du marché	Placements provenant de l'assurance sur la vie liée à des participations			
	Créances sur instruments financiers dérivés			
	Dépôts découlant de la réassurance acceptée			
	Liquidités	0.8		0.8
	Part des réassureurs dans les provisions techniques			
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Assurance directe : assurance dommages			
	Assurance directe : assurance-maladie			
	Réassurance active : assurance dommages			
	Réassurance active : assurance-maladie			
	Assurance directe : autres affaires			
	Réassurance active : autres affaires			
	Assurance directe : assurance-vie liée à des participations			
	Réassurance active : assurance-vie liée à des participations			
	Immobilisations corporelles			
	Frais d'acquisition différés, activés, non encore amortis			
	Immobilisations incorporelles			
	Créances nées d'opérations d'assurance	0.1		0.2
	Autres créances	0.0		0.0
Autres actifs				
Capital non encore libéré				
Comptes de régularisation	0.1		0.1	
Total des autres actifs	1.0		1.1	
Total valeur des actifs proche du marché	Total de la valeur des actifs proche du marché	11.0		9.72
BEL*: Valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance (y compris ass.-vie liée à des participations)	Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements d'assurance	2.9		2.8
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)			
	Assurance directe : assurance dommages	2.9		2.8
	Assurance directe : assurance-maladie			
	Réassurance active : assurance dommages			
	Réassurance active : assurance-maladie			
	Assurance directe : autres affaires			
	Réassurance active : autres affaires			
	Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements de l'assurance sur la vie liée à des participations			
Assurance directe : assurance-vie liée à des participations				
Réassurance active : assurance-vie liée à des participations				
Valeur proche du marché des autres engagements	Provisions non techniques	0.0		0.0
	Dettes liées à des instruments de taux			
	Dettes sur instruments financiers dérivés			
	Dépôts résultant de la réassurance cédée			
	Dettes nées d'opérations d'assurance			
	Autres passifs	0.0		0.1
	Comptes de régularisation	0.3		0.3
Dettes subordonnées				
Somme BEL plus valeur proche du marché des autres engagements	Somme valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance plus valeur proche du marché des autres engagements	3.2		3.2
	Différence entre valeur des actifs proches du marché et la somme de BEL plus la valeur proche du marché des autres engagements	7.7		6.5

*BEL: Best Estimate of Liabilities

Rapport sur la situation financière :
modèle quantitatif « Solvabilité individuelle »

Monnaie : CHF ou
monnaie du rapport
SST
Indications en millions

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
		Mio. CHF	Mio. CHF	Mio. CHF
Calcul du capital porteur de risque (CPR)	Différence entre valeur des actifs proches du marché et somme valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance plus valeur proche du marché des autres engagements	7.7		6.5
	Déductions	0.0		0.0
	Fonds propres de base	7.7		6.5
	Capital complémentaire	0.0		0.0
	CPR	7.7		6.5

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
		Mio. CHF	Mio. CHF	Mio. CHF
Calcul du capital cible	Risque technique	1.5		1.5
	Risque de marché	1.3		1.1
	Effets de diversification	-0.8		-0.7
	Risque de crédit	0.2		0.2
	Montant minimum et autres effets sur le capital cible	0.1		0.0
	Capital cible	2.3		2.1

	Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
	%	%	%
Quotient SST	355.0%		333.7%